

Contribution du collectif

Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique

groupe de travail des Républicains sur les écrans dirigé par la sénatrice
Marie-Do Aeschlimann

18 mars 2025

Table des matières

.....	1
Dégradation des conditions d'apprentissage.....	2
Besoin des familles de comprendre le bien-fondé pédagogique.....	2
Le numérique, non nécessaire au développement des enfants.....	2
Internet, un monde d'adultes.....	2
1 À la maison:l'usage du numérique requis par l'école.....	3
Chasse aux écrans donnés par l'école.....	3
ENT : des réflexes de dépendance.....	3
Des usages multiples, bien au-delà des contenus scolaires.....	4
Une illusoire protection sur internet.....	4
Une atteinte à notre liberté éducative et individuelle à notre domicile.....	4
Effets collatéraux tels qu'ils justifient un principe de précaution.....	5
Un transfert de responsabilité non négligeable aux familles.....	5
Des parents épuisés, une souffrance silencieuse et non entendue.....	5
Un droit à la déconnexion inexistant.....	6
Les familles / enfants peu ou pas connectés invisibilisés.....	7
2 Le numérique à l'école.....	8
Nos enfants, les élèves.....	8
Les adultes encadrants.....	8
L'usage du téléphone portable.....	8
Prévention numérique dans les établissements scolaires : vigilance.....	10
3 Propositions de solutions relatives à l'école.....	11

Nous, parents, n'avons pas observé de meilleurs apprentissages ou de meilleurs résultats scolaires par l'usage des écrans à et pour l'école tel qu'il est utilisé aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'usage des écrans à et pour l'école, dans nos familles c'est :

- **des outils non —exclusivement— pédagogiques donnés à nos enfants sans véritable surveillance dont l'impact principal est une source de distraction massive,**
- **un facteur de dégradation des relations intrafamiliales,**
- **une dépossession des parents de leur autorité parentale quant à l'usage des écrans,**
- **une dégradation du contexte des apprentissages.**

Une éducation au numérique mesurée, entièrement repensée et prenant véritablement en compte la protection de la sphère familiale devient indispensable.

Dégradation des conditions d'apprentissage

Ce que nous constatons, c'est que les écrans à, et pour, l'école entraînent une dégradation des conditions d'apprentissage.

Nous, parents, observons qu'**on ne peut envisager l'impact des écrans sur les apprentissages et les résultats scolaires sans s'intéresser aux conditions, au contexte dans lequel s'utilisent ces écrans et aux conséquences qu'ils ont sur la vie de l'enfant en général**. Car **leur usage à l'école et pour les devoirs à la maison ne se fait pas « sous cloche » en condition de laboratoire dans un contexte aseptisé et maîtrisé**. Nos enfants ne font pas docilement tout ce qu'on leur dit et seulement ce qu'on leur dit. C'est toute la différence entre la théorie (la promesse d'une éducation via les écrans) et la pratique (la réalité des usages faits par les enfants des écrans dédiés à l'école). Car ces usages ne sont jamais isolés.

Besoin des familles de comprendre le bien-fondé pédagogique

Nous parents, ne voyant pas d'usage à haute valeur ajoutée de ces outils, avons besoin de comprendre :

Pourquoi ces tablettes et ordinateurs sont donnés nominativement aux élèves et à rapporter à leurs domiciles ?

Pourquoi le collège leur demandent-il de se connecter quotidiennement à internet pour leurs devoirs, et de plus en plus en élémentaire ?

En quoi est-ce bénéfique pour les élèves ? Quelle est la plus-value pédagogique pour eux ?

Justifie-t-elle les effets collatéraux nécessairement induits ? (voir section 1)

À ces questions, les collectivités territoriales qui distribuent des tablettes et ordinateurs individuels aux élèves **sans avoir semble-t-il de compétences pédagogiques**, les enseignants, nous répondent que « *c'est le monde de demain* », « *nous vivons dans un monde numérique* ». Toutes ces distributions nous semblent véritablement non concertées, sans objectif clair autre que celui d'être « *moderne* ». Est-il vraiment indispensable qu'un enfant ait une tablette entre les mains pour mieux apprendre ? À la lumière des alertes lancées par des professionnels de la santé et de l'éducation, l'outil connecté est-il compatible avec le fonctionnement du cerveau des enfants pour apprendre ? Nous constatons bien souvent qu'une autre solution non numérique permettrait d'obtenir le même résultat, et que les usages demandés n'ont rien de nécessaires (et serait peut-être moins onéreuse pour les collectivités : coût du matériel, frais de maintenance, etc.). Mais alors : pourquoi ?

Le numérique, non nécessaire au développement des enfants

Et pourtant, la commission écran réunie par Emmanuel Macron a même dû rappeler que le numérique n'était pas nécessaire au développement des enfants¹. Alors à nouveau, pourquoi ?

Internet, un monde d'adultes

Nos enfants ne sont pas de petits adultes². L'enfance consiste justement à grandir à l'abri des sollicitations du monde des adultes.

Internet est un monde d'adultes. Nos enfants ne devraient jamais avoir à y accéder seuls, sans adultes.

Et peut-on raisonnablement attendre de nos enfants qu'ils soient capables de réguler leurs accès aux

¹ Formulation issue du rapport de 2024 « *À la recherche du temps perdu* » de la Commission Écran réunies par E. Macron

² Ibidem

écrans quand on voit la difficulté que nous, adultes, pouvons avoir à le faire ?

1 À la maison:l'usage du numérique requis par l'école

Chasse aux écrans donnés par l'école

Nous vous présentons un témoignage de famille reçu récemment, parmi tant d'autres:

*« en tant que parent j'essaie de limiter le temps d'écran de ma petite dernière qui est en 6^e. On avait réussi à trouver un équilibre mais avec la 6^e et la tablette distribuée les conflits ont commencé. Mardi soir j'ai cru que j'allais casser la tablette car l'application du collège ne restreint pas aux heures que je lui ai demandée... j'attends désespérément qu'on réussisse à bloquer son wifi. Alors la réponse du collège face à ça quand les parents l'avait évoqué en début d'année: prenez la tablette physiquement! (le collège refuse que la tablette reste au collège le soir). Sauf que nos enfants ne sont quand même pas nés de la dernière pluie. Ma fille se relève discrètement pour la récupérer et l'utiliser la nuit, ce qui **nuît sérieusement à son sommeil**. On en est à une véritable **chasse et perte de confiance**. Elle qui dévorait les livres, qui venait volontiers passer du temps avec moi préfère la tablette, elle veut même arrêter l'équitation alors que jamais elle n'aurait raté une séance auparavant. Tout, sauf la tablette, devient une contrainte. La tablette devrait rester au collège et devrait être un outil ponctuel. Je suis épuisée par cette situation. »*

Des parents qui dorment physiquement la nuit avec le cartable de leurs enfants pour qu'ils ne reprennent pas la tablette, des enfants qui par tous les moyens essaient d'accéder aux tablettes données par l'école, etc.

Cela devient **une véritable « chasse » aux écrans...**

L'école fait « rentrer le loup dans la bergerie », et c'est pour nous, familles, le début d'une bataille éreintante... sauf à baisser les bras et à abandonner nos enfants à ces technologies.

ENT : des réflexes de dépendance

Les carnets de liaison et les agendas sont petit à petit remplacés par des *Environnements Numériques de Travail* (ENT), incitant les parents et les élèves à se connecter toujours plus et prônant la culture de l'immédiateté.

De ce fait, même lorsque l'usage des écrans par les élèves est pour travailler, nous observons que le recours aux ENT entraînent par exemple fréquemment:

- un désir de vérification permanent des ENT pour prendre connaissance de potentiels ajouts,
- angoissant particulièrement les bons élèves qui ont peur de rater des éléments,
- créant des réflexes de dépendance ou les favorisant.

Le rapport du 30 avril 2024 de la Commission réunie par E.Macron sur les écrans et les jeunes souligne d'ailleurs l'

« injonction paradoxale qui conduit les jeunes élèves à passer du temps sur les ENT et à les consulter à des heures indues alors que, dans le même temps, il leur est demandé de modérer leurs usages des écrans ».

De plus en plus de parents témoignent que ces ENT sont **le** début de la perte de contrôle sur l'accès de leurs enfants aux écrans.

Face à l'importante liste d'effets délétères du numérique sur les enfants, l'école devrait faire partie de la solution et non pas aggraver le problème.

Des usages multiples, bien au-delà des contenus scolaires

Nos enfants se retrouvent avec des outils individuels à rapporter à la maison dont ils vont se servir pour regarder leurs agendas (qui pourraient donc être papier) et éventuellement faire quelques autres menus devoirs pour l'école pour lesquels on peut très sérieusement s'interroger de la véritable plus-value pédagogique (il y a des écoles dans lesquelles les enfants doivent par exemple regarder des vidéos *YouTube* pour faire leur devoirs, et ce, dès les petites classes de l'école élémentaire). Puis, nous le voyons, une fois les devoirs finis (ou avant, pour certains) **ils se servent bien souvent majoritairement de ces outils pour des usages extra-scolaires.**

Car ces outils offrent, par « essence », des **usages pluriels**. On ne peut aujourd'hui cantonner un dispositif numérique à un usage unique, le glissement est toujours facile. Pourtant, l'accès à **internet expose inexorablement nos enfants à des contenus inappropriés et, à tout le moins, à des divagations bien éloignées des contenus éducatifs** (publicités, contenus commerciaux, contenus sexualisés voire pire, stéréotypes de genre, violence pour n'en citer que quelques uns).

Le Conseil Supérieur des Programmes⁴ (CSP) souligne que

« les contenus à risques (sexuels, tabagiques, alcooliques, alimentaires, violents, etc.), les prescriptions de normes pour les adolescents (publicités, influenceurs, réseaux sociaux, etc.) saturent l'espace numérique. »

Nous nous interrogeons :

est-ce le rôle de l'Éducation Nationale de donner accès à ce type de contenu à nos enfants ?

Ainsi, si bien fondé que soit l'usage demandé à nos enfants de ces outils par l'école, il y a forcément de gros dommages collatéraux non anticipés et nous demandons aujourd'hui qu'ils ne soient plus ignorés.

Une illusoire protection sur internet

Et nous ne sommes pas naïfs, nous savons que nous ne connaissons qu'une infime partie de ce à quoi nos enfants peuvent avoir accès.

Or, les contrôles parentaux ne sont pas infaillobles. Des jeunes « motivés » apprennent vite et trouveront toujours un moyen de les déjouer. Ce sont bien des mineurs qui ont été jugés pour le piratage évoqué ci-après. Un [site gouvernemental](#) rappelait très justement que le contrôle parental est comme une alarme de piscine : il n'exclut pas la surveillance.

On ne lira jamais rien entre les lignes d'un agenda papier vierge, tandis qu'on ne pourra jamais garantir la sécurisation d'un outil connecté tels que les ENT.

Nous en voulons pour exemple le piratage qui a conduit les élèves de plus de 400⁵ établissements scolaires à recevoir des messages de menaces terroristes et parfois une vidéo de décapitation sur les ENT l'année dernière. Nos enfants, ont été exposés à des contenus extrêmement violents sur du matériel dont l'usage est requis par l'école.

Une atteinte à notre liberté éducative et individuelle à notre domicile

L'Éducation Nationale, les collectivités ne nous laissent pas de choix à nous parents (à part avoir le

⁴ [Une instance indépendante](#) qui émet des avis et formule des propositions ministre de l'Éducation nationale

⁵ Chiffre donné par Nicole Belloubet, alors ministre de l'Éducation nationale, le 2 avril 2024

courage de potentiellement mettre en difficulté notre enfant et le marginaliser) : **elle légitime le fait que notre enfant a le droit d'avoir son propre terminal personnel, au sein de notre propre foyer et d'avoir accès seul à internet. Nous vivons cela comme une ingérence énorme à notre domicile et comme une atteinte à notre liberté éducative**, d'autant plus pour les familles au sein desquelles les écrans n'ont pas leur place auprès des enfants. Le numérique de l'école est un bulldozer qui nous dépossède de notre autorité parentale. Une certaine promotion du numérique par l'école contribue à légitimer les écrans en général, dont les écrans récréatifs. **Cela bouleverse nos relations intrafamiliales et crée des grandes sources de conflit concernant le temps d'écran.**

Effets collatéraux tels qu'ils justifient un principe de précaution

Dans ces conditions, une fois la balance bénéfices-risques posée et face à l'absence de toute évaluation sérieuse⁶ de ce déploiement numérique à l'école, ne devrait-il pas n'y avoir qu'une chose à faire : **appliquer le principe de précaution** ? Suspendre la distribution de tablettes et d'ordinateurs individuels, reprendre ceux déjà distribués, arrêter de demander aux élèves d'avoir accès à internet pour leurs devoirs. N'est-ce pas ce qui se passe en cas d'effets indésirables pour un médicament : retrait, réévaluation du rapport bénéfice/risque, application d'un principe de précaution. Pourquoi ne serions-nous pas capables de le faire pour la « **fièvre numérique** » de l'école qui atteint ce que nous avons de plus précieux : nos enfants ?

Car il s'agit bien de nos enfants. C'est la voix de tant de parents que nous portons. Nous voudrions que vous compreniez notre calvaire, et à quel point l'harmonie de nos foyers est mise à mal.

Un transfert de responsabilité non négligeable aux familles

Ces devoirs demandés via l'ENT (et donc internet), ces ordinateurs et tablettes distribués et à ramener à la maison opèrent un transfert de responsabilité non négligeable aux familles : cela suppose et impose **un rôle chronophage et pesant de surveillance de nos enfants** quant à leur accès aux écrans et à internet pour l'école. Mais les parents ont-ils envie de ce rôle que leur ajoute l'école qui fait d'eux des « *vigiles suspicieux* » ? Et qu'en est-il des parents qui travaillent ou qui ne sont pas conscients des dangers et dont les enfants doivent faire seuls leurs devoirs à la maison sur écran et qui seront très probablement happés par des contenus non éducatifs, voire inadaptés?

Est-ce cela l'égalité des chances ? Nous avons le sentiment que cela creuse les inégalités sociales.

Et, des **enfants qui étaient autonomes pour faire leurs devoirs perdent leur autonomie**, développant parfois une culture de la surveillance qui fait souffrir parents et enfants.

En tant que parents, nous savons, selon l'article 371-1 du Code civil, qu'il appartient aux parents « *de protéger {leur enfant} dans sa sécurité, sa santé et sa moralité* ». Nous voudrions plus que tout mener à bien notre mission. Et pourtant, le faire relève pour nous d'un véritable parcours du combattant.

Des parents épuisés, une souffrance silencieuse et non entendue

⁶ Il y a un besoin d'évaluer la pertinence de l'outil numérique à l'école pour mesurer sa plus-value pédagogique au regard de tous les effets induits. Besoin d'une prise en compte de l'impact global sur la vie de l'enfant. Cette évaluation devrait être faite par des équipes de recherches indépendantes qui tiendraient compte des enjeux sanitaires et environnementaux.

Trop de parents sont épuisés par ces combats permanents pour réguler le temps d'écran dont l'usage est requis par l'école.

Alors il y a ceux qui osent refuser, très peu. Ceux qui refusent les tablettes du département ou de la région, ceux dont les enfants n'accèdent pas à l'ENT. Mais ce droit n'étant pas clairement accordé dans les établissements, c'est parfois un combat à mener, ou vécu comme tel. Cela peut être dur, pour certains, très dur.

Mais pour beaucoup d'autres parents, vraiment beaucoup, il y a là une **souffrance silencieuse**, ils n'osent pas verbaliser et notifier leur inquiétude face à l'usage des outils numériques, d'internet, et du bouleversement que ces usages opèrent à leurs domiciles de peur de marginaliser ou d'exposer leur enfant, ou de peur d'avoir ensuite une mauvaise relation avec les enseignants. Et puis **l'injonction est telle qu'il paraît impensable pour certains de refuser**. L'école est envisagée comme une hiérarchie, elle a un certain ascendant sur les parents : elle est **prescriptive** : en tant que parents nous partons du principe que l'école veut le meilleur pour nos enfants.

Nous voulons témoigner qu'à travers la France, des parents, des collectifs ont bien essayé de s'en entretenir avec le personnel de direction des établissements scolaires, avec les enseignants ainsi qu'avec les collectivités territoriales. **Les fins de non-recevoir sont nombreuses** et malheureusement la co-éducation voulue par l'Éducation Nationale est mise à mal quand le dialogue est rompu par des enseignants sur la défensive.⁷

Un droit à la déconnexion inexistant

Nous avons le sentiment que pour être de bons parents, de bons élèves, l'école attend de nous que nous soyons toujours connectés niant par là-même notre **droit à la déconnexion** :

- Nos enfants sont soumis à un emploi du temps et des interactions scolaires durant toute la journée, le soir, en rentrant, n'ont-ils pas le droit de prendre leur temps, de gérer leurs devoirs dans un cadre familial sans nouvelles informations ou sollicitations leur parvenant de l'école ? **Les ENT n'offrent pas un véritable droit à la déconnexion à la maison.**
- De plus en plus de manuels scolaires proposent des QR codes pour des exercices, et des régions remplacent même totalement les livres scolaires par des versions numériques.
- **Mais nous aussi, parents, voulons pouvoir avoir ce droit à la déconnexion** garanti, pour ceux qui le désirent. Car aujourd'hui avec les notifications, les courriels, les ENT des écoles nous poursuivent partout. Et les parents qui ont des enfants dans plusieurs écoles sont rapidement sur-sollicités. Accéder aux informations de l'école à un moment précis (dans un cahier de correspondance au moment des devoirs par exemple), ou les recevoir à tout moment de la journée, s'ajoutant aux multiples autres informations (professionnelles ou autres) n'est pas la même chose en termes de cloisonnement dans nos espaces de vie. Nous voulons avoir le choix. D'autant plus qu'avec les ENT nous avons la possibilité de connaître leurs notes et leurs devoirs avant nos enfants ; ils ne sont même plus responsables de nous transmettre ces informations qui les concernent au premier chef, et qui concernent bien leurs propres réalisations.
- Enfin, l'école nous incite à la **technoférence**⁸ auprès de nos enfants avec les ENT à consulter pour les devoirs et les informations relatives à l'école, qui font de nous la proie des notifications ou autres usages des téléphones et ordinateurs, qui détournent notre attention

⁷Pour illustration, un compte rendu de conseil d'école a par exemple indiqué, suite à une question d'une famille n'utilisant pas l'ENT et demandant à se voir remettre le bulletin de son enfant sur papier : « *Rejet du cadre scolaire collectif : Refuser d'utiliser les outils mis en place par l'école peut traduire un refus d'adhérer au fonctionnement collectif de l'établissement.* ». La banque qui nous laisse le choix d'avoir nos relevés bancaires sur papier si on le souhaite. Pourquoi pas l'école?

⁸ Défini par Mac Daniel en 2018 comme « *les interruptions quotidiennes des interactions interpersonnelles ou du temps passé ensemble qui se produisent à cause des appareils de technologie numérique et mobile* »

de nos enfants et dégrade la relation.

Pourtant, certains parents ont même toujours mis un point d'honneur à ne pas utiliser leurs écrans avec les enfants, pour leur offrir un temps de qualité, ou y tendent de plus en plus. **C'est un choix personnel respectable que l'école rend intenable.**

Les familles / enfants peu ou pas connectés invisibilisés

Les familles utilisant très peu les écrans, peu connectées ou déconnectées sont invisibilisées dans le débat public. Lors de nos rencontres avec les collectivités, cela est flagrant. Le poncif selon lequel « *tous les enfants ont massivement accès aux écrans au sein des familles* » est très ancré. **Comment les choses peuvent-elles changer si l'existence d'enfants n'ayant pas ou très peu accès aux écrans (ou n'ayant pas de téléphones portables) n'est purement et simplement pas reconnue ?** Malgré la prise de conscience comment, dans ce contexte, une famille peut-elle encore oser ne pas donner accès aux écrans à ses enfants, pour de très bonnes raisons pourtant ?

Et quand bien même tous les enfants auraient massivement accès aux écrans, nous aimerions que les protéger relève de la mission de protection de l'enfance des services de la République.

Toutes ces connections, cet épuisement, ces conflits familiaux ne peuvent créer de bonnes conditions pour les apprentissages.

Pour conclure cette partie concernant les écrans et connections imposés par l'école pour les devoirs, nous voudrions que notre droit à les refuser soit clairement établi. Il s'agit du bien-être de nos enfants, de nos familles.

2 Le numérique à l'école

Les problématiques sont assez similaires.

Nos enfants, les élèves

Usages des écrans par les élèves

À l'école aussi, nous savons que nos enfants dévient des usages scolaires. Ils nous disent ouvrir plusieurs onglets et se détourner des cours, ils nous disent accéder à des sites qui n'ont rien de scolaires aux CDI⁹, en permanence et en cours bien sûr. Ils nous disent échanger durant les cours via des messageries. **Ils nous disent que les adultes n'ont pas les moyens de vraiment les surveiller.** Il faudrait un adulte derrière chaque enfant.

Tableaux numériques

Il y a aussi les **Tableaux Numériques Interactifs (TNI)** et les **Écrans Numérique Interactifs (ENI)** qui remplacent les tableaux. Nous nous interrogeons sur l'impact sur les yeux des enfants, sur la valeur ajoutée de leurs usages et des **contenus qu'ils poussent à projeter**. De plus en plus de transmissions de savoirs leurs sont déléguées remplaçant en partie la transmission d'humains à humains.

Écrans en maternelle, en élémentaire

Les professionnels de la santé recommandent fortement d'éviter les écrans au moins avant 6 ans, voire plus. Pourtant, nous constatons que les écoles maternelles sont équipées de TNI/ENI, de tablettes, de télévisions (qui servent bien souvent à la diffusion de dessins animés sans le moindre objectif pédagogique, en classe ou durant le temps périscolaire). Ces points peuvent également être pertinents pour l'école élémentaire.

Nous souhaiterions pourtant que nos enfants soient formés au numérique en temps voulu, mais nous nous interrogeons sur ces outils distribués et ces accès demandés et non véritablement sécurisés et surveillés.

Les adultes encadrants

Le rôle de surveillance des élèves nous semble fortement compliqué par l'usage des outils numériques.

L'usage du téléphone portable

Par les enfants

Problématique non traitée lors de la présentation orale car abordée par nos homologues.

Le matin

Les professionnels de la santé recommandent de ne pas utiliser d'écran avant l'école pour mieux se concentrer ensuite, mais nous constatons que les ENT incitent les élèves à les consulter le matin

⁹ Le Centre de Documentation et d'Information (CDI), est un espace éducatif polyvalent dans les établissements scolaires, dédié à la **lecture**, à la **recherche documentaire** et à l'**information scolaire et professionnelle**.

(notamment pour voir si des professeurs sont absents), générant un risque de glissement vers d'autres contenus. **Les trajets scolaires**, notamment en bus, sont aussi souvent des moments de **visionnages de contenus récréatifs sur téléphone qui peuvent nuire ensuite aux apprentissages à l'école**.

Au collège : en cachette, risques d'exposition à des contenus choquants

Actuellement, les téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas interdits physiquement dans les collèges et les lycées. Au collège nous savons qu'il n'est pas rare que les élèves les utilisent en cachette aux toilettes, dans les vestiaires. Et c'est parfois pour se montrer des contenus inappropriés. Des élèves témoignent avoir été soumis à des contenus pornographiques sur les téléphones de camarades dans ces conditions. Et il y a tous ceux qui ne le diront jamais. **Comment un élève qui a été soumis à de tels contenus va-t-il gérer sa concentration en classe** à ces âges là (sans même parler des effets psychologiques)? Il en est de même avec tout contenu choquant ou générant de grandes émotions.

Des règlements intérieurs à modifier

Il arrive que l'usage du téléphone portable soit demandé par certains professeurs. Cela soulève plusieurs questions :

- certains d'enfants ne possédant pas de téléphone portable risquent d'être marginalisés,
- les élèves ont alors accès à tous les contenus de leurs téléphones,
- il s'agit alors d'une injonction contraire pour les élèves qui ne doivent normalement pas utiliser de téléphones dans l'enceinte du collège et en cours au lycée.

De même, les règlements intérieurs peuvent ne pas interdire l'usage des téléphones durant les sorties et voyages scolaires, ce qui constitue une grande source de distraction, un gros travail de supervision (qui ne peut être véritablement efficace) pour les encadrants et qui porte les mêmes risques que ceux évoqués précédemment quant à l'exposition à des contenus inappropriés.

Des lycéens « sur-connectés »

Les lycéens sont autorisés à détenir et à utiliser leurs téléphones dans l'enceinte de l'établissement. Les témoignages que nous avons collectés font notamment ressortir que :

- des lycéens n'hésitent plus à demander à utiliser leur téléphone dans un cours d'espagnol pour « *envoyer un message à la prof de français* », cela leur paraissant normal,
- des lycéens prennent leurs téléphones comme support d'exposés (avec les notifications arrivant durant l'exposé, etc.),
- des lycéens n'osent plus aller aux toilettes de peur de se faire filmer (au risque de troubler leurs apprentissages du fait de l'inconfort physique).

Pour finir nous souhaiterions appuyer sur le fait que nous constatons que l'usage requis des ENT par l'école justifie parfois l'équipement en téléphones portables des enfants.

Par les adultes encadrants

Nous nous questionnons sur l'usage des téléphones portables personnels des enseignants ou autres encadrants au contact des enfants. En effet nous les voyons accueillir nos enfants à l'école les yeux rivés sur leur téléphone, ou encore leurs téléphones en bandoulière à proximité de nos enfants ou enfin qui prennent des photographies de nos enfants avec leurs téléphones pour les mettre sur des

blogs ou comptes *Instagram* personnels. Cela nous questionne en termes de déontologie et d'éthique.

Prévention numérique dans les établissements scolaires : vigilance

Problématique non traitée lors de la présentation orale car abordée par nos homologues.

Nous nous interrogeons sur la place et la nature des actions de prévention numérique dans les établissements scolaires, notamment :

- s'agit-il d'une véritable prise de hauteur par rapport aux usages avec une réflexion et une prise du recul sur les usages ?
- une approche sociétale est-elle envisagée ?
- s'agit-il d'une banalisation des accès aux réseaux sociaux ? Y a-t-il suffisamment de recul pour ne pas faire de leur usage une norme chez nos enfants ?

Il nous semble que les initiatives qui délivrent des « permis internet » (délivré par la gendarmerie à 10 ans, en CM2) ou autres diplômes risquent de légitimer certains usages auprès des enfants et des familles.

Nous observons que certaines organisations intervenant dans les établissements scolaires semblent ne pas être totalement indépendante de l'industrie du numérique, faisant craindre des conflits d'intérêt.

Pour conclure, nous voudrions que si usage de ces outils il doit y avoir à l'école, il soit véritablement encadré. Et ce ne sera pas facile.

C'est tout l'objet de notre contribution : avant même de considérer l'efficacité de l'usage du numérique pour les apprentissages, il faut pouvoir garantir qu'il soit utilisé pour ce à quoi on le destine, et seulement pour cela.

3 Propositions de solutions relatives à l'école

Accès à internet des enfants

- Aucun devoir demandé à la maison sur des outils numériques (pour éviter la connexion à internet, ou le glissement vers un usage éloigné des contenus éducatifs voire inappropriés). Rappelons que l'usage des ENT nécessite une connexion à internet
- Inscrire dans la loi un droit strict à la déconnexion des enfants en dehors de l'école
- Prendre des mesures pour s'assurer qu'un enfant à l'école ne sera jamais seul derrière un outil connecté / connectable, et que la surveillance des adultes à l'école soit véritablement efficace (mettre en place un principe de fort de responsabilité)
- Inscrire dans la loi le droit des familles à refuser l'accès des enfants à internet pour l'école

Matériel numérique

- Aucun outil numérique personnel donné à l'enfant, ni à rapporter à la maison
- et/ou inscrire dans la loi le droit des familles à refuser l'attribution d'un outil numérique individuel et nominatif à leur enfant par l'école
- Si usage du numérique, réfléchir au développement d'outils numériques pédagogiques spécifiques non connectés/non connectables qui ne permettaient que cet usage

Téléphones et objets connectés ou connectables

- Changer la loi pour que les règlements intérieurs des établissements ne permettent plus du tout l'usage du téléphone portable ou autre objet connecté (ni à des fins pédagogiques, ni lors de sorties scolaires)
- Interdire la détention physique de téléphones ou autres objets connectés par les élèves dans l'enceinte des établissements (dispositifs de casier à l'entrée, etc.)
- Interdire l'usage des téléphones des encadrants et enseignants durant leur temps de travail face aux enfants (pour éviter la technoférence notamment)

Formation au numérique / prévention numérique

Bien distinguer la formation à l'usage des outils numériques de la prévention à l'usage d'internet.

- Formation au numérique et non pas par le numérique (notamment traitement de texte et tableur) sur des outils non connectés ou non connectables et véritablement encadrés par des adultes. Nécessité de formaliser la procédure d'encadrement au niveau national
- Réinterroger la place et la nature des actions de prévention numérique dans les établissements scolaires. Sérieusement encadrer les interventions
- Établir une charte d'indépendance et subordonner l'accréditation de tout organisme de « prévention numérique » dans les établissements scolaires à une déclaration d'intérêts ou équivalent (afin de se prémunir des conflits d'intérêt avec l'industrie du numérique)